

Propositions de le Direction :

Salaires personnel employé et ouvrier :

Augmentation générale de 2,5 % sur le salaire réel.

Salaires Agents de Maîtrise :

- ✓ **Une augmentation générale de 1,5 %** sur la base des salaires réels.
- ✓ **Une augmentation de 1,5 % de la masse salariale** (hors **rémunération variable** et promotions) sera utilisée pour l'annualisation de la rémunération des agents de maîtrise pour l'exercice 2012, dans le cadre d'augmentations individuelles.

Salaires Cadres :

- ✓ Au 1^{er} avril 2012, **une augmentation de 2,5 %** de la masse salariale (hors rémunération variable et promotions) sera utilisée pour l'annualisation de la rémunération des cadres pour l'exercice 2011, dans le cadre d'augmentations individuelles.

⊖ Tout membre de l'encadrement qui n'aurait pas bénéficié d'une évolution salariale d'au moins 2 % de son salaire de base sera reçu par sa hiérarchie afin que lui soient expliquées les raisons de cette décision.

Deux changements :

1. **Une journée non travaillée** accolée à la cérémonie de remise de la remise des médailles du Travail.
2. **Les salariés ayant plus de 30 ans d'ancienneté** disposeront chaque année, dans le cadre du plan de formation, d'au moins un jour de formation.

Absence Pour Maladie : La Direction accepte de reconduire la carence à 1 jour pour le 1^{er} arrêt maladie.

Commentaires Syndicat CGT -CIT:

- ☑ Lors des Négociations, **plusieurs éléments demandés n'ont pas été fournis** notamment, les chiffres sur les attributions des **actions gratuites** aux collègues de CIT, ...
- ☑ Pour les **Propositions nouvelles de la direction spécifiques à CIT**, les Engagements ne s'avèrent pas à la hauteur des attentes : Reprise des Engagements non aboutis de 2011.
- ☑ Nous pensons que les points ci-dessous et d'autres auraient mérités des **réponses tangibles** :
 - ☒ Un accord sur **Une Prime forfaitaire de Transport** (de 20€) ou une **aide sur le carburant**.
 - ☒ S'attaquer *Concrètement* à **l'Ecart salarial** Important qui existe entre les nouveaux embauchés CIT et les anciens.
 - ☒ Un *réel effort* aurait dû être fait pour les **Cadres en dessous du plafond SS représentent environ le tiers des cadres de niveau 7.**
- ☑ Une **Prime Supplémentaire d'horaires décalés** pour les **Interventions**.
 1. Valeur de la Prime : 25€ par heure
 2. Horaires décalés : Lundi à vendredi entre 20h et 6h du matin, le samedi et le dimanche.
 3. Intervention = Heure payée (dispositions légales) + Prime

**Les attentes des salariés de CIT sont nombreuses et importantes.
Les propositions faites par la direction ne sont pas suffisantes.**

**→ Le Syndicat CGT – CIT ne sera donc pas
signataire de cet Accord.**